

Confidentiel

Note sur la réunion de la  
Délégation économique permanente  
(du 17 juin 1976)

Ordre du jour :

- I. IVème Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
- II. Réunion Ministérielle de l'OCDE
- III. Conférence sur la coopération économique internationale
- IV. Votation populaire sur l'IDA IV

---

I. IVème Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement

L'Ambassadeur Dunkel rend compte des principaux résultats atteints à Nairobi. Il relève en particulier ce qui suit :

- De manière générale, la CNUCED IV a rempli le mandat qui lui était assigné. Ce résultat put être réalisé en bonne partie grâce à l'effet dynamisant exercé par la CCEI durant le premier semestre de l'année. Par ailleurs, ce résultat que l'on peut qualifier de non-échec est suffisant pour permettre la continuation des travaux de la CCEI à Paris pendant le second semestre de l'année.
- Concrètement, la CNUCED IV a débouché sur des compromis impliquant un accord d'entamer des négociations sur 18 produits de base d'un intérêt particulier pour les pays en développement et parallèlement sur les modalités de fonctionnement d'un fonds commun. Aucun engagement ne porte sur l'issue des négociations qui n'est pas préjugée.

- Les négociations envisagées se présentent dans la perspective de l'adoption de certaines formes d'intervention visant à discipliner les marchés. Pour des raisons de politique interne, certains pays (USA, RFA) ont réagi vivement contre l'idée même d'une intervention dans le fonctionnement des marchés. D'autres (Suisse), au demeurant fondamentalement attachés eux aussi au maintien d'une économie libérale, se sont montrés plus ouverts à l'examen de certaines mesures destinées à stabiliser les cours des produits de base. C'est ainsi que, en compagnie de 15 autres pays industrialisés, la Suisse a souscrit à une déclaration générale d'appui à la résolution sur les produits de base. Il y a lieu de penser que cette déclaration a permis de sauver la Conférence d'un échec auquel l'eussent vouée les réserves formulées par d'autres pays industriels (USA, RFA).
- Des compromis furent également réalisés à Nairobi concernant les problèmes de l'endettement des pays en développement, le commerce des produits manufacturés et semi-finis, le transfert des techniques auquel est reliée la question des pratiques commerciales restrictives qui se présente également en relation avec le comportement des sociétés transnationales et la promotion des investissements privés
- Enfin, il y a lieu de relever que le Groupe B des pays industrialisés fit preuve à Nairobi d'un manque regrettable de coordination.

L'Ambassadeur Grübel rapporte que dans les cercles de l'OCDE de même que dans une partie appréciable de la presse internationale, un certain étonnement s'est manifesté au vu des divergences intervenues au sein du groupe des pays industrialisés: scission entre les Etats-Unis et la RFA d'un côté, et une quinzaine de pays occidentaux dont la Suisse de l'autre. Cela n'a pas manqué de troubler les observateurs, et la question a été posée de savoir si la position adoptée par la Suisse dans le secteur des produits de base supposait une modification de notre soutien à un système économique basé sur le jeu des forces du marché.

Le Président Jolles rectifie les données de fait qui doivent sous-entendre toute appréciation objective de la position prise par la Suisse à Nairobi. Le contexte politique de la Conférence où il s'est agit de faire certaines concessions aux pays en développement afin d'éviter que la continuation du dialogue Nord/Sud ne soit menacée apparaît déterminant. L'instabilité qui affecte le commerce des produits de base représente un problème réel aussi bien pour les pays industrialisés qu'en développement auquel il faut trouver une réponse. Surtout, la teneur de la

déclaration à laquelle la Suisse s'est associée ne comporte aucun engagement quant aux mesures pouvant se révéler adéquates et acceptables pour stabiliser les marchés des produits de base et obvier aux perturbations causées par les fluctuations excessives des prix.

L'Ambassadeur Weitnauer souligne l'influence croissante qu'exerce dans les démocraties parlementaires (Etats-Unis, RFA, Suisse) la politique interne sur la conduite de la politique extérieure. Il remarque à quel point une politique extérieure qui se conçoit dans une perspective à plus long terme des intérêts d'un pays peut rencontrer l'incompréhension d'un peuple davantage préoccupé par la défense de ses intérêts à court terme. En matière de coopération au développement, c'est la poursuite ou le renforcement d'actions bilatérales qui semble avoir aujourd'hui la faveur du peuple suisse. En matière de commerce des produits de base, une politique raisonnable doit être poursuivie, visant à accroître la sécurité et l'ordre sur les marchés. Cela peut requérir des interventions raisonnées et à bon escient.

Le Directeur Winterberger précise qu'il importe de rester dans le dialogue afin d'orienter les travaux vers des solutions conformes aux règles de l'économie de marché. Ainsi, le financement de stocks régulateurs par le moyen d'un fonds commun pourrait non seulement s'avérer fort onéreux, mais conduire à une situation de surproduction. Une fixation des prix en fonction de critères politiques comporte des dangers considérables. Déjà au plan national, les difficultés inhérentes à une discipline du marché sont grandes. Au niveau international, une planification nécessiterait la mise en place d'un lourd appareil bureaucratique. Les appréhensions émises par l'Ambassadeur Grübel ne sauraient donc être écartées à la légère.

Le Conseiller National O. Fischer constate un manque de courage politique au sein du Parlement, qui accepte certaines décisions alors que le peuple les refuserait. Il importe de mieux ancrer la politique extérieure dans la réalité interne suisse. Une information plus soutenue dans l'opinion publique ne suffit pas. Il s'agit de prendre davantage en considération la volonté véritable du citoyen. Ainsi cela ne paraît pas souhaitable que la Suisse s'associe à des déclarations de caractère politique en compagnie de pays tels que la Suède et les Pays-Bas.

Le Directeur Juri pense qu'une appréciation réaliste de la situation conduit à faire un certain nombre de constatations. D'abord, l'aide financière que la Confédération peut engager

au titre de l'aide au développement est fort limitée. L'opinion publique est réfractaire. Ce n'est donc pas pour la Suisse un chemin d'avenir de sa politique de coopération au développement. Parallèlement, il y a lieu de reconnaître l'opportunité de rechercher en matière de commerce des produits de base un accord permettant de discipliner les marchés. On saurait d'autant moins élever une objection de principe à l'égard de toute forme d'intervention que, laissées absolument libres de tout correctif, les forces du marché conduisent en fait à un certain désordre. La ligne de conduite proposée par les autorités fédérales semble répondre à une préférence constatée dans l'opinion publique.

Le Directeur Jolles dégage de la discussion les appréciations principales suivantes :

- La toile de fond des relations Nord/Sud est constituée par une mise en question de l'ordre économique actuel par l'ensemble des pays en développement dont plusieurs ont les moyens de leur politique.
- Il en résulte que le dialogue est important et qu'il doit être orienté dans un sens qui ne soulève pas trop de problèmes. Pour cela, il faut être présent.
- Présence suisse ne saurait se confondre avec un alignement quasi automatique sur la position américaine (ou sur celle de la RFA). Sur le fond des problèmes, la communauté d'intérêts est certes très large. Mais contrairement aux Etats-Unis, la Suisse n'a pas le poids international suffisant pour lui permettre le cas échéant de rester seule. Ainsi si la pression politique combinée des pays en développement et de la majorité des partenaires industrialisés ainsi que des considérations de politique interne devaient conduire les Américains à revenir sur telle ou telle position pourtant proclamée avec insistance sur le plan international, la Suisse si elle se cantonnait dans le sillage américain courrait le risque de se trouver soudainement isolée (v. expérience des négociations sur le système général de préférences).
- Les produits de base constituent aujourd'hui un point de cristallisation du dialogue Nord/Sud. Il importe de veiller à ne pas s'enfermer dans un affrontement conceptuel sans issue qui conduirait soit à une crise ouverte, soit à des solutions purement politiques. Etant donné ses intérêts de pays très fortement dépendant d'un approvisionnement extérieur de produits de base, la Suisse doit être présente pour défendre ses intérêts. Son apport n'est pas tant celui d'un défenseur de principes rigides que d'une ouverture sur des solutions économiquement viables destinées à améliorer une situation régnant sur les

marchés des produits de base dont chacun reconnaît qu'elle est insatisfaisante.

- En matière de politique des produits de base, les considérations suivantes doivent guider l'attitude de la Suisse :
- (i) Atteindre une meilleure transparence des marchés rendant prévisibles les conditions d'approvisionnement.
- (ii) Instaurer des mécanismes de compensation équilibrés permettant d'enfermer les fluctuations des cours dans des limites raisonnables.
- (iii) Adopter des mesures d'intervention qui ne visent pas à remplacer les forces du marché, mais à discipliner ces forces de manière que l'offre et la demande se retrouvent dans des limites économiques rentables pour les producteurs et équitables pour les consommateurs.
- (iv) Il importe donc d'éviter toute fixation artificielle des prix à des niveaux qui ne correspondent pas aux prévisions de production et de consommation; une telle approche comporte le risque de surproduction et partant d'un effondrement des marchés.
- (v) En un mot, une certaine discipline des marchés paraît nécessaire pour permettre leur fonctionnement harmonieux.

## II. Réunion Ministérielle de l'OCDE

### 1. Déclaration de l'OCDE sur l'investissement international et les entreprises multinationales

Après avoir entendu une présentation de M. Lévy, la Délégation recommande que la Suisse souscrive à la Déclaration. Le représentant du Vorort exprime la satisfaction de celui-ci avec les résultats atteints après de difficiles négociations. Le contenu des Lignes directrices à l'intention des entreprises multinationales correspond largement au comportement habituel des entreprises suisses. Le lien établi avec l'attitude des Gouvernements vis-à-vis des investisseurs étrangers est primordial. Il importe à l'avenir de sauvegarder, voire de parfaire l'état de libération des mouvements internationaux de capitaux.

## 2. Renouvellement de la Déclaration commerciale du 30 mai 1974

La Délégation se prononce en faveur d'un renouvellement pour une nouvelle période de 12 mois et cela sans changements. Son effet "dissuasif" a été incontestable. Il importe que la délégation suisse à la réunion ministérielle souligne l'importance que notre pays continue d'attacher à la coopération en matière de politique de taux de change, à la lutte contre une surenchère en matière de conditions des crédits à l'exportation et à une prochaine mise en vigueur du Fonds de soutien financier de l'OCDE, déjà ratifié par la Suisse, éléments qui constituent des compléments importants de la Déclaration.

## 3. Politiques économiques et monétaires

Pour ce qui est du thème "Politiques économiques et monétaires en vue d'une reprise durable dans la zone OCDF" le Président (M. Jacobi) relève que le Secrétaire de l'OCDE entend attirer l'attention des Ministres sur les incertitudes de la reprise actuelle et les risques de résurgence de pressions inflationnistes. Dans ce sens la discussion de cette année portera moins sur les perspectives d'évolutions nationales que sur les grandes options ouvertes en matière de politique budgétaire et monétaire. La délégation suisse à Paris se propose d'insister dans sa prise de position sur l'opportunité d'axer les efforts en matière de politique économique sur la lutte contre l'inflation d'une part et de souligner le besoin d'une coordination accrue au sein de l'OCDE d'autre part, coordination particulièrement importante pour des pays de dimensions moyennes et petites étant donné que ceux-ci ne sont pas dans les mécanismes de consultation à haut niveau entre grands pays. M. Winterberger a pour sa part souligné que du point de vue économique la situation est encore très incertaine pour les grandes et les petites entreprises. On constate en effet que ce sont les entreprises de taille moyenne qui sont à l'heure actuelle dans la position la plus favorable du point de vue perspectives d'activité. Il a en outre souligné qu'il importait avant tout d'assurer la stabilité au niveau des prix car de celle-ci dépend sur la longue durée la garantie et le développement de l'emploi.

### III. Conférence sur la coopération économique internationale

La session de juin a marqué la fin de la "phase analytique" des travaux des Commissions de la CCEI. La réunion des hauts fonctionnaires des 8, 9 et 10 juillet est destinée à prendre acte des travaux des Commissions et à donner le coup d'envoi pour la seconde phase, qui doit mener à des résultats concrets à soumettre aux Ministres en décembre. Le Président Jolles présente la conception défendue par la délégation suisse pour la 2ème phase qui consiste à poursuivre les travaux des Commissions d'une manière évolutive : sur la base des analyses effectuées au cours de la première phase, les Commissions définiraient des "zones de préoccupations communes". Dans ces domaines, les Commissions procéderaient à la mise au point d'objectifs communs à réaliser dans les enceintes internationales existantes.

La Délégation donne son accord à cette conception. Elle souligne l'importance à la fois politique et économique de la CCEI pour l'avenir des relations entre pays industrialisés et pays en développement. La Suisse a un intérêt particulier à voir la Conférence déboucher sur un succès. Elle devra être prête à fournir les contributions nécessaires à cet effet.

### IV. Votation populaire sur l'IDA IV

L'Ambassadeur Jacobi, reconnaissant qu'il est encore prématuré de chercher à formuler une appréciation complète et définitive, tire du résultat de la votation populaire du 13 juin 1976 un certain nombre d'enseignements préliminaires.

- L'image extérieure de la Suisse se ternit. L'impossibilité de contribuer à la 4ème reconstitution des ressources de l'IDA vient s'ajouter au fait que, non-membre du FMI, la Suisse ne participe déjà pas au Fonds fiduciaire, ni aux actions de financement compensatoire du fonds.
- Il est envisagé que les entreprises suisses soient désormais exclues de l'accès aux adjudications internationales relatives à des projets financés par l'IDA. (Il n'en sera pas de même en ce qui concerne les projets financés par la Banque Mondiale, étant donné que le marché suisse des capitaux demeure ouvert aux emprunts de la Banque). A relever qu'une telle décision serait conforme au principe défendu par la

Suisse dans les organisations internationales financières dont elle est membre, selon lequel seules doivent avoir accès aux adjudications internationales des firmes de pays qui participent effectivement au financement de l'organisation en question.

- Il n'est pas possible aux autorités fédérales d'assumer des engagements sur la base de la planification financière sans réserver la décision souveraine du peuple. En ce qui concerne l'IDA, cela n'empêche évidemment pas de rechercher d'autres véhicules de coopération au développement, compte tenu du fait que les prestations suisses d'aide publique au développement (APD/ODA) sont extrêmement modestes - 0,14 % du PNB en 1974, 0,19 % en 1975.
-



STÄNDIGE WIRTSCHAFTSDELEGATION  
DER PRÄSIDENT

Berne, le 10 août 1976

Monsieur l'Ambassadeur A. Weitnauer Secrétaire général du Département politique fédéral	<u>Berne</u>
Monsieur G. Winterberger Directeur du Vorort de l'Union suisse du commerce et de l'industrie	<u>Zurich</u>
Monsieur R. Bieri Directeur de l'Administration fédérale des finances	<u>Berne</u>
Monsieur R. Juri Directeur de l'Union suisse des paysans	<u>Brougg</u>
Monsieur le Conseiller national O. Fischer Directeur de l'Union suisse des arts et métiers	<u>Berne</u>
Monsieur W. Jucker Secrétaire de l'Union syndicale suisse	<u>Berne</u>
Monsieur Ch. Lenz Directeur général des douanes	<u>Berne</u>
Monsieur J.C. Piot Directeur de la Division de l'agriculture	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur F. Rothenbühler Délégué aux accords commerciaux	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur K. Jacobi Délégué aux accords commerciaux	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur A. Dunkel Délégué aux accords commerciaux	<u>Berne</u>
Monsieur l'Ambassadeur P. Bettschart Délégué aux accords commerciaux	<u>Berne</u>
Monsieur le Ministre E. Moser Vice-directeur de la Division du commerce	<u>Berne</u>
Monsieur H. Hofer Vice-directeur de la Division du commerce	<u>Berne</u>
Monsieur F. Blankart Chef du Bureau de l'intégration	<u>Berne</u>

- 2 -

229.0  
EE. 900.0 - Gi/lv  
Réunion de la Délégation  
économique permanente  
(17 juin 1976)

---

Messieurs,

Pour vos dossiers, je vous prie de trouver ci-joint une note sur les quatre sujets abordés au cours de la dernière réunion de la Délégation économique permanente du 17 juin 1976.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.



Annexe mentionnée

Copie avec annexe à :

- M. l'Ambassadeur P. Languetin  
Directeur général de la Banque nationale suisse, Zurich
- M. l'Ambassadeur M. Heimo  
Délégué à la coopération technique
- M. le Ministre J. Zwahlen  
Chef du Service économique et financier du DPF

MM. Dir., vT, R, Lv, Gi